

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08.138**

L'An deux Mille Huit, le 25 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCAATION**

Le 18 septembre 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 18 septembre 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. LABIA

**ETAIENT ABSENTS – EXCUSES** : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Convention d'Objectifs entre la Collectivité et l'Association « Royan Vaux Atlantique Football Club» Année 2008 - **AVENANT N° 1**

**RAPPORTEUR** : M. DENIS

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé d'approuver un avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'Association «Royan Vaux Atlantique Football Club» et la Ville de Royan, augmentant le concours financier de la collectivité de 9.500 euros (neuf mille cinq cent euros).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet d'avenant n° 1,
- VU l'avis des membres de la Commission des Sports émis lors de sa réunion du 11 Septembre 2008,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver l'AVENANT N° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'Association «ROYAN VAUX ATLANTIQUE FOOTBALL CLUB» et la Ville,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 septembre 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT



**AVENANT N° 1**

**A la Convention Générale d'Objectifs  
Conclue entre la Collectivité  
et Royan Vaux Atlantique Football Club**

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Septembre 2008, rendue exécutoire le 29 Septembre 2008,  
D'UNE PART,

ET,

Le Royan Vaux Atlantique Football Club, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 2 juin 2000, sous le numéro 0172004764, agréée comme association sportive sous le numéro 021703S le 8 février 2002 par le préfet de Charente Maritime, représentée par son Président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée l'Association,

D'AUTRE PART,

**IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Dans le cadre du développement de ses activités, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire au Royan Vaux Atlantique Football Club.

**IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1**

La Ville s'engage à verser une subvention supplémentaire de 9.500 euros (Neuf mille cinq cent euros) au profit du Royan Vaux Atlantique Football Club.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

*Fait à ROYAN, le 15 décembre 2008*

Pour l'Association,  
Le Président,

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri le Gueut

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 décembre 2008